

tation, eussent reconnu qu'il était réellement de la main de la reine; ils décidèrent également au sujet des mystérieux rendez-vous donnés au prince de Rohan dans les bosquets du petit Trianon, que son éminence avait été la dupe d'une impudente jonglerie de la dame de la Mothe, qui avait osé faire jouer le personnage de sa souveraine par la fille Oliva; ils décrétèrent encore que le collier avait été remis à la comtesse; quoique le cardinal, dans un de ses interrogatoires, eût avoué lui-même qu'il l'avait donné à l'Esclaux, l'homme de confiance de sa majesté. Enfin, par arrêt du parlement, la dame de la Mothe fut déclarée coupable, et comme telle condamnée à faire amende honorable, la corde au cou, à être marquée et fouettée publiquement, puis enfermée pour le reste de ses jours à la Salpêtrière. Cette sentence ne reçut que très-imparfaitement son exécution; on n'osa pas conduire la comtesse en place publique, de peur qu'elle ne fit des déclarations accablantes contre Marie-Antoinette. On lui fit subir son supplice dans la prison même, et encore usa-t-on de ruse pour la marquer: un matin, la femme du geôlier vint lui annoncer qu'un courrier arrivant de Londres la demandait, pour lui remettre des lettres de la plus haute importance. Elle se leva de son lit avec précipitation; mais avant qu'elle eût pu prendre ses vêtements, le bourreau entra, la saisit dans ses bras, lui enleva sa chemise; et quand elle fut entièrement nue, il appela ses deux aides, et lui appliqua un fer rouge sur le sein gauche: après quoi, tous trois la flagellèrent, puis la transportèrent à la Salpêtrière, où elle arriva expirante.

Dès que le comte de la Mothe eut connaissance des bar-

bares traitements qu'on avait infligés à sa femme, il fit insérer dans tous les journaux de Londres une lettre menaçante où il déclarait qu'il allait publier un mémoire terrible avec les preuves irrécusables de l'escroquerie exécutée par la reine de France, si sa femme n'était sur-le-champ remise en liberté. Sans doute la menace produisit son effet; car quelque temps après on apprit que madame de la Mothe s'était échappée de prison et s'était réfugiée en Angleterre auprès de son mari condamné par contumace. Le bruit courut même dans le public que la cour avait acheté leur silence et payé à beaux deniers comptants la remise de toutes les pièces qui pouvaient compromettre une auguste personne.

On prit toutes les mesures pour assoupir cette affaire; les registres du parlement qui renfermaient les interrogatoires subis par les prévenus à la Bastille, furent lacérés par ordre supérieur, et aujourd'hui on ne trouve dans les archives de la police de traces du procès du collier, qu'un simple ordre du roi, contresigné par le baron de Breteuil, daté de Saint-Cloud, du 5 septembre 1786, lequel indique que le ministre avait fait redemander au nom de sa majesté toutes les pièces concernant cette procédure.

Il résulta de ce mémorable procès, que la reine, qui était déjà l'objet de l'animadversion générale, devint plus que jamais en haine à la nation; une foule de pamphlets furent écrits contre elle, et dans plusieurs on alla jusqu'à l'accuser de conserver dans son écrin deux cent six diamants du magnifique collier des Bœhmer et Bossange. L'un des auteurs de ces libelles anonymes formula même l'accusation de la complicité de Marie-Antoinette dans un crime atroce dont



aurait été victime le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, qu'on prétendait avoir été empoisonné dans un dîner chez la duchesse de Polignac, pour le punir de s'être prononcé contre la reine dans cette affaire, et d'avoir conseillé à Louis XVI d'indemniser les joailliers du vol commis à leur préjudice. Mais aucune preuve certaine ne vint à l'appui d'une semblable assertion. On peut seulement blâmer Marie-Antoinette d'avoir montré une joie indécente d'un événement qui la débarrassait d'un homme d'état devenu incommode, et qui lui permettait de donner le département des affaires étrangères à l'une des créatures du comité Polignac.

De toutes les nations soumises au pouvoir autocratique, la nation française se trouvait alors la plus dédaigneusement opprimée, la plus entièrement avilie et la plus audacieusement spoliée; la reine, ou, pour mieux dire, la tourbe de courtisans qui l'entouraient, proclamait insolemment que la fortune publique constituait le patrimoine royal, et que la magnificence des souverains était le signe le plus évident de la prospérité des empires; et, d'après ces principes, les ministres établissaient que plus les impôts rapportaient à la couronne, plus les peuples possédaient de richesses.

Le contrôleur général des finances commençait cependant à tenir un autre langage : le trésor était vide, et Calonne était à bout de ressources pour le remplir; à force d'user d'expédients, il en était venu à comprendre la nécessité d'entrer dans la voie des réformes, de poser des limites au luxe de la cour, et de contraindre les corps privilégiés à participer aux charges de l'état. Bientôt même il osa déclarer à Louis XVI

que les finances étaient dans un désordre si déplorable, qu'une banqueroute était imminente s'il n'avait recours à une assemblée des notables. Le roi goûta la proposition de son ministre et convoqua la réunion des notables à Versailles, malgré la violente opposition de sa femme, des princes, des princesses et des grands seigneurs, qui redoutaient plus que toute chose au monde la publicité donnée à leurs dilapidations.

Sa majesté ouvrit les séances le 22 février 1787. L'assemblée comptait dans son sein sept princes du sang, trente-neuf pairs de France, dont trois ecclésiastiques, onze prélats, qui représentaient le clergé, trente-trois présidents ou procureurs généraux des parlements, quatre présidents ou procureurs généraux des chambres des comptes et de la cour des aides de Paris, douze membres du conseil royal, douze députés des pays d'états, dont cinq ecclésiastiques, vingt-cinq chefs municipaux des principales villes, le lieutenant de police de la capitale; le maréchal de Ségur, ministre de la guerre; le comte de la Luzerne, ministre de la marine; le comte de Breteuil, le comte de Montmorin, le garde des sceaux Huë de Miromesnil, et le contrôleur général.

Après le discours du roi, Calonne prit la parole et développa quelques-uns des projets dont il regardait l'adoption comme impérieusement réclamée par les circonstances, et qui pour la plupart étaient empruntés à Machault, à Turgot et à Necker, tels que la création des assemblées provinciales, l'établissement de l'impôt territorial sur tous les biens-fonds, la diminution des tailles en faveur des classes pauvres, la liberté du commerce des grains dans l'intérieur, et l'abolition de la corvée en nature. Des murmures désapprouvateurs



accueillirent ces explications; l'assemblée, composée uniquement des ordres privilégiés, prit prétexte de l'immoralité du ministre pour repousser les améliorations qu'il indiquait, et qui portaient une grave atteinte à toutes les immunités.

— Il sied bien à Calonne, le plus méprisable des hommes, disaient les membres de la noblesse, de se poser en défenseur du peuple, lui qui vient de renfermer la capitale dans un mur d'octroi, et d'élever des barrières pour accroître les bénéfices de la ferme générale, lui qui a créé les offices de payeurs de rentes, qui a rétabli la compagnie des Indes. — Il convient bien au contrôleur général, disaient les robins, de parler de réformes financières, lui qui a spolié la nation dans ses opérations de refonte des monnaies d'or, lui qui a encouragé toutes les fraudes administratives, qui a toléré les dépenses excessives de la cour, les prodigalités de la reine, et qui a consenti à des acquisitions ruineuses dans un moment où la nation était aux abois. Quelques-uns allaient jusqu'à affirmer qu'il était vendu au cabinet de Saint-James, et qu'à l'exemple de l'infâme Dubois, il se faisait payer une pension de Pitt, le ministre de Georges III. Calonne, abandonné de Monsieur et du comte d'Artois, qui semblaient avoir oublié les services qu'il leur avait rendus en payant leurs dettes, poursuivi avec acharnement par Marie-Antoinette, qui s'était déclarée son ennemie, ne tarda pas à recevoir sa démission du faible Louis XVI.

Monseigneur Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, fut désigné pour le remplacer avec le titre de chef du conseil des finances, ce qui amena un remaniement ministériel. Lamoignon fut institué garde des sceaux, et le comte

de Brienne, frère du prélat, fut élevé au département de la guerre; les autres ministres furent conservés.

Après le renvoi de Calonne, le calme reparut dans l'assemblée des notables; on parla de faire cesser le désordre des finances, et de combler le déficit énorme que le contrôleur général avait signalé et qui s'élevait à environ deux cent millions par an, au lieu de cent vingt-cinq millions annoncés par lui. Dans les dépenses, la maison du roi, celles de la reine et de la famille royale figuraient pour trente-cinq millions neuf cent soixante-seize mille francs, indépendamment de vingt-huit millions de pensions accordées aux courtisans, et de deux articles indiqués sous le titre de dépenses diverses, imprévues et extraordinaires, qui s'élevaient au chiffre de dix-sept millions cinq cent quarante-six mille francs, non compris les frais d'appointements, de gages, de rentes et d'indemnités qui venaient encore charger le trésor public. Les haras seuls de la reine absorbaient plus d'argent que tous les hôpitaux, maisons d'enfants trouvés, académies, bibliothèques et collèges réunis. L'assemblée décida que sa majesté serait invitée à faire des réductions sur sa maison, et ce fut tout; puis les notables se séparèrent.

Le nouveau garde des sceaux avait résumé toutes les discussions dans un discours de clôture où il disait : « Que tout » serait réparé sans secousse, sans bouleversement des fortunes et des positions, sans altération dans les principes du » gouvernement; et que l'univers entier admirerait une nation qui offrait à son souverain de si prodigieuses ressources... » Ses prévisions furent déçues : le parlement consentit bien à enregistrer trois ordonnances assez populaires, les



mêmes qui avaient causé le renvoi de Calonne, et auxquelles son successeur se voyait contraint de recourir, savoir : la déclaration de la liberté du commerce des grains, la création d'assemblées provinciales et l'abolition de la corvée en une prestation en argent; mais ils refusèrent obstinément l'enregistrement de l'impôt du timbre, que Loménie de Brienne vint lui-même présenter. Un impôt du même genre avait occasionné en partie le soulèvement des colonies anglaises : les orateurs du parlement de Paris suivirent le bel exemple que leur avaient donné les publicistes américains, et tonnèrent contre les vices des monarchies absolues. Le peuple ne resta pas indifférent à la lutte engagée entre la magistrature et la cour; une multitude d'étudiants, de jeunes avocats, de clercs de procureurs, de bourgeois et d'artisans, vint chaque jour assister aux séances du parlement; les salles immenses et les galeries furent constamment encombrées d'une foule enthousiaste qui offrait des couronnes aux jeunes orateurs, et poursuivait de ses huées les vieux conseillers qui avaient parlé dans le sens de la cour. Le duc d'Orléans, le même prince qui s'était souillé de tant d'infamie sous le nom de duc de Chartres, et qui était devenu un objet de dégoût pour les Parisiens, apparut alors sur la scène politique, et se jeta dans le parti des mécontents pour reconquérir de la popularité.

Enfin, l'opposition, qui chaque jour devenait de plus en plus imposante, ne se contentant plus de censurer les actes des ministres, s'attaqua à la royauté elle-même. Pour la première fois depuis son origine, le parlement osa demander au chef de l'État qu'il justifiât la nécessité de l'établissement

de nouveaux impôts. Louis XVI refusa les communications qui lui étaient demandées. Alors, sur la proposition d'un de ses membres, le parlement fit une déclaration portant qu'il était incompetent pour vérifier les édits bursaux; qu'aux mandataires seuls de la nation appartenait le pouvoir d'accorder les subsides, et qu'en conséquence on devait demander une prompte convocation des États-Généraux. Ce mot d'États-Généraux retentit dans toute la France et produisit une sorte de commotion électrique; nobles, magistrats, ecclésiastiques, bourgeois, artisans, tous se rangèrent à l'avis du parlement de Paris, et demandèrent à grands cris une représentation nationale.

Mais au lieu de se rendre aux vœux des Français, Louis XVI se laissa guider par le comité Polignac, et entra imprudemment dans une série de mesures de rigueur qui devaient amener la ruine de la monarchie. D'abord il nomma Loménie de Brienne, déjà président du conseil des finances, son principal ministre; ensuite il manda le parlement à Versailles, pour assister à un lit de justice. La cour avait l'espoir d'intimider les conseillers par le spectacle de la majesté royale et par un déploiement inusité de troupes. Cette fois encore les sacrilèges espérances du comité Polignac furent déçues. Les magistrats, qui se sentaient appuyés par la France entière, ne donnèrent aucune marque de frayeur; ils écoutèrent le discours du roi au milieu d'un silence solennel; et quand sa majesté eut fini de parler, le premier président prit la parole, protesta avec calme contre l'illégalité des formes despotiques, et annonça que le parlement refusait de donner son adhésion à aucune des mesures qui lui avaient été présentées.



Louis XVI, sans tenir compte de cette protestation, passa outre, et fit enregistrer, séance tenante, les différents édits repoussés par les magistrats.

Le lendemain, le parlement se réunit à Paris et déclara nulle et illégale la transcription faite sur ses registres. Sa majesté, pour punir les conseillers de leur opposition, les exila à Troyes, et prit la détermination de faire présenter les édits par ses deux frères à la chambre des comptes et à la cour des aides, afin de se passer du concours du parlement et pour rendre les impôts exécutoires. Cette démarche n'eut point le résultat que le roi en attendait, et ne servit au contraire qu'à empirer le mal, en mettant en relief le courage des magistrats et la lâcheté des princes de sa maison. Monseigneur le comte d'Artois, en entrant à Paris, avait été accueilli avec des huées et des sifflets, ce qui lui avait causé une grande terreur. Quand il fut arrivé aux abords du palais de justice et qu'il crut n'avoir plus rien à craindre de la colère du peuple, il donna ordre au chevalier de Crussol « de charger la canaille. » Les soldats obéirent, mirent le sabre à la main et chassèrent brutalement les citoyens devant eux; quelques femmes furent même blessées et foulées aux pieds des chevaux.

Le prince entra radieux et triomphant dans la chambre des comptes; mais à sa sortie sa forfanterie disparut entièrement: dans l'intervalle le peuple s'était armé de pierres et de bâtons, et paraissait disposé à lui faire un mauvais parti. Monseigneur le comte d'Artois, le digne rejeton de cette famille des Bourbons, où la lâcheté est proverbiale, éprouva un tel sentiment de frayeur à la vue de la multitude armée,

qu'il put à peine remonter à cheval, et que les soldats furent obligés de se grouper autour de lui pour le décider à quitter la place et à franchir l'espace qui le séparait du Pont-Neuf, où se trouvait le gros des troupes.

L'enregistrement des édits ne fut consenti ni par la chambre des comptes ni par la cour des aides; l'une et l'autre assemblée protestèrent courageusement contre les violences de la couronne, et proclamèrent l'urgence des États-Généraux. Le châtelet entra également dans la lutte, et députa à Versailles l'élite de ses membres pour demander au roi le rappel des magistrats exilés injustement. Les divers parlements du royaume payèrent de leur côté un large tribut à l'esprit de corps. Toutefois cette opposition des compagnies judiciaires ne fut pas de longue durée; les parlementaires, relégués dans la petite ville de Troyes, regretèrent les plaisirs de la capitale, et parlèrent d'en venir à composition. Les vieux magistrats entrèrent en arrangement avec la cour à l'insu des jeunes conseillers, et obtinrent leur rappel à Paris, sous les conditions tacites de ne point donner suite à leur arrêté concernant les malversations du contrôleur des finances Calonne, ce que redoutait singulièrement la reine, et de consentir à la création d'emprunts graduels et successifs pour quatre cent quarante millions. Mais cette transaction étant demeurée secrète, le retour du parlement fut considéré comme une victoire remportée sur la cour, et fut célébrée par des réjouissances dans toutes les villes du royaume.

Ces manifestations étaient autant de symptômes qui annonçaient le moment où la monarchie décrépète allait enfin